

Commentaires de l'association

Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

sur le

Projet de politique du patrimoine de Montréal

Janvier 2005

Remarque préliminaire

Bien que notre association soit sensible à toutes les dimensions du patrimoine, il convient de souligner qu'étant donné la nature de notre mandat, c'est le patrimoine bâti qui retient notre attention et qui inspire nos commentaires.

De façon générale, nous souscrivons aux propositions qui sont contenues dans le projet de politique. Nos remarques porteront donc moins sur ce qui se trouve dans le texte que sur ce qui, à notre avis, devrait y être ajouté.

1. Les motivations profondes de la politique du patrimoine

1.1 L'importance du patrimoine:

On cherche en vain dans le texte un exposé de telles motivations. On y trouve certes une évocation des antécédents immédiats de la politique soit les recommandations du Sommet de Montréal et *l'Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine*; plutôt que des motivations profondes, il s'agit là de quelques étapes dans le processus menant à l'adoption d'une telle politique.

Nous estimons que la Ville, dans sa première politique du patrimoine, devrait expliquer en quoi la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine contribuent au bien-être des citoyens par exemple, en fournissant à ceux-ci des repères dans la continuité temporelle de leur cité et en conférant une signification à leur lieux de vie. Quel est le rôle d'un immeuble ancien dans une ville et pourquoi veut-on faire des sacrifices pour le conserver? La Ville devrait également reconnaître que l'émission de permis de construction et de démolition constitue à long terme un pouvoir sur le souvenir et l'oubli collectifs et, par voie de conséquence, sur la conscience qu'une société a d'elle-même et sur son équilibre psychique. Ce pouvoir doit être balisé et ceci devrait être un des

objectifs de la politique. Une brève approche du patrimoine que l'on pourrait qualifier de philosophique donnerait à cette nouvelle politique un ancrage indispensable.

Le but de cette démarche est de dire au lecteur pourquoi le patrimoine est important et mérite de faire l'objet d'une politique. Il est imprudent de tenir ceci pour acquis.

1.2 L'expérience montréalaise

Même si on sait que l'histoire de la sauvegarde du patrimoine montréalais s'inscrit depuis longtemps dans un registre de crise, la première politique en la matière devrait en prendre acte clairement. Or le récit qui est fait aux pages 19 et 20 de l'expérience montréalaise est trompeur par sa timidité.

En dépit de la législation et de la réglementation, des instances consultatives, des plans d'urbanisme, on sait que les biens patrimoniaux qui ont été sauvegardés l'ont été trop souvent à l'arraché. Il existe bel et bien une problématique de la sauvegarde du patrimoine dans cette ville et il faut le reconnaître sans tomber pour autant dans le négativisme ni faire de procès à qui que ce soit. C'est précisément en raison de cette problématique qu'une politique s'impose. Le texte qui nous est proposé traite de la contribution des citoyens et des jalons qui ont marqué l'expérience et la reconnaissance patrimoniale de Montréal; il fait aussi le portrait de nos musées et de nos institutions scientifiques ce qui est très informatif. Cependant tout ceci est trop factuel. Un bilan critique faisant état des actifs et des passifs est nécessaire. C'est ainsi que l'on pourra prendre la mesure du défi patrimonial auquel cette politique doit répondre.

Le but de cette démarche est de dire au lecteur pourquoi Montréal a besoin d'une politique du patrimoine. À lire le document il y a de quoi douter de son utilité tant la situation montréalaise y est décrite en termes optimistes. Il ne suffit pas de mentionner l'existence d'un plan d'urbanisme et du pouvoir de «citer» des immeubles; il faut dire en quoi la sauvegarde du patrimoine s'en est trouvée améliorée et, aussi, pourquoi, malgré toutes ces mesures, déplore-t-on tant de pertes patrimoniales? C'est pour cela, et en raison du malaise qui en découle dans la population montréalaise que nous avons besoin d'une politique.

La Ville est investie de missions, à l'occasion conflictuelles, comme la protection du patrimoine bâti d'une part et l'équilibre d'un budget qui dépend en grande partie des taxes foncières d'autre part. Ce dilemme est au cœur de la problématique patrimoniale de la ville. Tôt ou tard des choix délicats devront être faits et c'est alors que les raisons profondes bien exprimées et bien comprises de la politique patrimoniale s'avèreront précieuses.

2. Lien avec la notion de développement

Le maire, dans son mot de présentation, (p. 1) dit que le patrimoine représente pour notre collectivité un véritable facteur de développement culturel, social et économique; le texte,

en page 9, décrit le patrimoine comme un levier du développement. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette assertion venant du maire mais l'idée mériterait d'être approfondie car elle est loin de convaincre tous nos décideurs. On continue trop souvent de voir le patrimoine comme un frein au développement et cette attitude est une des causes principales des pertes subies au cours des années. La politique devrait se donner clairement pour but de promouvoir le rôle du patrimoine dans le développement auprès des milieux qui n'en sont pas convaincus.

3. Le lien avec l'urbanisme

Il est certainement fort malaisé de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti, plus particulièrement dans une ville, sans avoir recours à l'urbanisme. Non seulement voudra-t-on conserver un immeuble ancien mais il faudra, pour lui permettre d'apporter sa pleine contribution au plan historique, esthétique, identitaire, le doter d'un environnement bâti qui ne sera pas de nature à le déprécier. Le patrimoine ne peut être traité isolément. Or, on cherche en vain dans le texte l'expression d'un tel souci.

Le lien intime entre patrimoine et urbanisme devrait être affirmé explicitement de même que l'on devrait préciser la façon dont il en sera tenu compte dans les structures municipales.

4. La mise en œuvre

Une question se pose: qui, au sein de l'appareil municipal, sera responsable de la mise en œuvre de la politique? Le patrimoine relèvera-t-il de la culture ou du développement urbain. Dans l'hypothèse où il relève des deux secteurs ou d'autres secteurs encore, comment l'articulation entre les différentes entités se fera-t-elle et comment les décisions seront-elles prises? A-t-on pensé à créer une unité multisectorielle où les secteurs compétents seraient représentés au même niveau d'autorité? C'est ce que nous recommandons fortement. On peut penser que le travail en commun dans une telle unité amènera les responsables à réconcilier le souci patrimonial et les besoins du développement urbain. Le patrimoine bâti appartenant autant à la culture qu'à l'urbanisme, la question est essentielle et devrait figurer dans la politique.

L'autre grande question en ce qui touche la mise en œuvre de la politique concerne le partage des pouvoirs et des responsabilités entre l'administration centrale et les arrondissements. Le document est silencieux également sur cette question. Pourtant, nombreux sont les éléments du patrimoine qui exigent une vision et une action à l'échelle de l'île. Un encadré sur ce point, comme il en existe d'autres dans le document, aurait été utile.

5. La veille patrimoniale : L'idée de veille patrimoniale est séduisante. On aurait souhaité en savoir davantage sur cette question et sur ses modalités d'application. Une telle fonction n'est-elle pas le but même d'une politique patrimoniale et dès lors,

comment explique-t-on qu'elle soit confiée exclusivement à un organisme consultatif comme le Conseil du patrimoine? Par ailleurs, il nous semble que cette fonction fait déjà partie du mandat de cet organisme. S'il s'agit, au contraire, d'une nouvelle responsabilité qui lui est confiée, en quoi consiste-telle?

6. Le citoyen (p. 42) La consultation des citoyens sur des projets de construction ou de démolition devrait être faite selon les méthodes contemporaines c'est-à-dire en utilisant la radio et la télévision aux heures de grande écoute, l'internet de même que l'affichage dans des lieux publics comme les grandes places intérieures (Place Ville-Marie, Complexe Desjardins, Centre Eaton, Place Montréal Trust...). Autrement dit, si elle veut vraiment rejoindre le citoyen, la Ville ne doit pas se contenter d'un avis en petits caractères dans les journaux.

7. Appuis spécifiques

Comme il est dit, au début de cette note, nous sommes en accord avec le contenu du projet de politique dans son ensemble, nous voulons cependant exprimer un appui spécifique aux points suivants :

P. 42 : Former le personnel municipal appelé à renseigner et à informer le public et sensibiliser les décideurs municipaux au patrimoine. Le souci patrimonial doit pénétrer la mentalité de l'administration municipale jusqu'à devenir, pour elle, une seconde nature.

PP. 49 à 54 : La Ville de Montréal---propriétaire exemplaire. Il est très heureux que la Ville fasse une place dans son projet de politique à ses propres responsabilités de propriétaire. C'est là l'action de sensibilisation par excellence. La Ville y gagnera en crédibilité et, par effet d'entraînement, suscitera des progrès importants.

P. 57 : Renforcer les mécanismes visant le respect de la réglementation (inspections, amendes, etc.) La question des amendes mérite la plus grande attention. Des amendes proportionnées aux pertes encourues feront comprendre le sérieux des intentions municipales en ce qui touche le patrimoine.

P. 57 : Examiner le mode gestion actuel des démolitions incluant les procédures de Documentation.

P. 59 : Mettre en place des mesures incitatives efficaces visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine (les 5 points). Un encadré énumérant les programmes à remplacer et à compléter avec quelques mots d'explication serait ici fort utile.



Montréal, le mardi 15 février 2005

Mémoire des Amis et propriétaires de maisons anciennes déposé dans le cadre de la consultation publique sur la proposition de *Politique du patrimoine de la ville de Montréal*

Le document, *La Lucarne*, qui a été déposé, n'est pas reproduit mais peut être consulté au bureau de l'Office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 à Montréal.

Merci de votre compréhension.